

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Affiché le 14/11/2017

Aménagement de la route des Côtes

Le Conseil Municipal a confirmé l'engagement de l'opération « aménagement de la Route des Côtes » dans le courant de l'année 2018 et a sollicité une subvention pour cette opération auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018.

Coût prévisionnel pour la Commune : 305.476,50€ HT.

Les travaux d'aménagement à intervenir route des Côtes peuvent nécessiter l'acquisition de terrain de propriétés riveraines. Les emprises des aménagements n'étant pas encore précisément connues, afin de ne pas retarder le démarrage des travaux, le Conseil Municipal a autorisé le maire ou son représentant à signer une convention d'autorisation de travaux avec les propriétaires concernés dans les conditions suivantes : à la fin des travaux, la Commune missionnera un géomètre pour déterminer la surface réelle qui a été nécessaire pour réaliser le projet, de sorte à déterminer la surface définitive à acquérir sur la parcelles. Le propriétaire s'engage à concéder une promesse de vente à la Commune concernant l'emprise établie par le géomètre.

GRAND ANNECY : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport produit par la CLECT valant protocole financier - Attribution de compensation à la date de la présente délibération : 607 348€ ainsi que le transfert de dette – Encours transféré à la date de la présente délibération : 188 838€, intérêts 52 516€.

Décision modificative : affectation subvention Nant de la Touvière Budget principal 2017

Il est rappelé que la Commune ne procède pas aux amortissements sur le budget principal. A la demande du Trésorier, le Conseil Municipal a modifié l'imputation de la subvention de 10.000€ perçue en 2016 pour l'opération « Aménagement du Nant de la Touvière » en procédant aux écritures de régularisation suivantes :

Article 1313 « subventions amortissables » : +10.000€ (dépense)

Article 1323 « subventions non amortissables » : + 10.000€ (recette)

Subvention à l'amicale des sapeurs pompiers

Chaque année, en lieu et place des quatre communes qui précédemment versaient une subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers, le Syndicat Intercommunal puis la Communauté de Communes de la Tournette versaient à l'Amicale des Sapeurs Pompiers du CPI de Talloires une subvention.

Lors des derniers exercices, 2014, 2015 et 2016, cette subvention annuelle était de 4.000 €

L'ex-C2A ne versait pas de subvention aux Centres de Secours situés sur son territoire (Caserne des Romains à Annecy , Caserne J. Besson à Epagny, SDIS à Meythet)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Grand Annecy Agglomération adhère au SDIS en lieu et place de la CCT et des autres communes qui adhéraient individuellement au SDIS.

La compétence « subvention des C.P.I. » n'a donc pas été transférée.

A la demande de l'Amicale des Sapeurs Pompiers et du commandant du C.P.I. de Talloires (Bluffy, Menthon Saint Bernard, Talloires-Montmin, Veyrier du Lac), le Conseil Municipal a proposé que chaque commune verse directement à l'Amicale une quote-part de subvention sur la base du nombre d'habitants (population INSEE 2016) ; soit :

BLUFFY =	4.000 € x 386/6.955	=	222 €
MENTHON St Bd =	4.000 € x 1.998/6.955	=	1.149 €
TALLOIRES-MONTMIN =	4.000 € x 2.119/6.955	=	1.219 €
VEYRIER DU LAC =	4.000 € x 2.452/6.955	=	1.410 €
TOTAL :			4.000 €